



Une stratégie sur la démence pour le Canada : Ensemble, nous y aspirons

Premier rapport annuel au Parlement juin 2019

Une stratégie sur la démence pour le Canada : Ensemble, nous y aspirons fournit le fondement de ce premier rapport annuel au Parlement, du ministre de la Santé, comme l'exige la *Loi concernant une stratégie nationale sur la maladie d'Alzheimer et d'autres démences* (la Loi). La première stratégie nationale sur la démence du Canada est le fruit de nombreuses années de travail acharné et du dévouement d'intervenants de partout au pays. Les Canadiens devraient être fiers des jalons atteints en cours de route et inspirés par le parcours qui a mené à ce premier rapport au Parlement.

L'élaboration de la stratégie a nécessité de vastes consultations et a créé une énergie de collaboration entre des experts clés qui partagent une passion pour les enjeux, les défis et les possibilités liés à la démence. Parmi les principaux jalons, mentionnons une conférence nationale sur la démence en mai 2018, qui a été suivie par la publication [Conférence nationale sur la démence : Inspirer et façonner une stratégie nationale sur la démence pour le Canada – Rapport sur la conférence](#) en août 2018. De plus, un Comité consultatif ministériel sur la démence a été créé en 2018 et s'est réuni cinq fois depuis sa création. Les efforts de mobilisation à l'égard de la stratégie ont inclus la collecte de données probantes et la consultation d'intervenants et de partenaires clés, y compris des personnes atteintes de démence, des aidants naturels, des professionnels de la santé, des groupes de défense des droits, des gouvernements provinciaux et territoriaux et des chercheurs sur la démence.

En novembre 2017, un Comité interministériel fédéral sur la démence a été mis sur pied pour informer, mobiliser et sonder des organismes fédéraux dont les initiatives se rapportent à la démence. Le Comité veille à ce que la contribution fédérale à la stratégie repose sur une approche pangouvernementale. La Loi demande au gouvernement de s'attaquer aux défis de la démence en collaboration avec les provinces et les territoires. Par conséquent, l'Agence de la santé publique du Canada a mis sur pied le Comité de coordination fédéral-provincial-territorial sur la démence en décembre 2017. Le Comité se réunit tous les mois et offre une tribune pour échanger des pratiques exemplaires et discuter de questions liées à la démence. La vaste mobilisation a permis de saisir divers points de vue et, à la lumière d'analyses et de renseignements fondés sur des données probantes, a contribué à façonner la

stratégie. Un résumé de ce qui a été appris pendant l'engagement se trouve dans le [Rapport sur ce que nous avons entendu : Éclairer la stratégie sur la démence au Canada](#) (avril 2019).

Le document *Une stratégie sur la démence pour le Canada : Ensemble, nous y aspirons*, publié en juin 2019, est ambitieux et comporte une vaste gamme de mesures pour faire évoluer les priorités au fil du temps. Il complétera et étoffera les activités menées par le gouvernement du Canada et d'autres gouvernements, ainsi que par de nombreuses organisations qui travaillent sur des questions liées à la démence. La Stratégie offre une vision d'un Canada où toutes les personnes atteintes de démence et les aidants naturels sont valorisés et soutenus, où la qualité de vie est optimisée et où la démence est prévenue, bien comprise et traitée efficacement.

CINQ PRINCIPES TRANSVERSAUX ÉNONCENT DES VALEURS POUR GUIDER L'ACTION CONTRE LA DÉMENCE AU CANADA :

- QUALITÉ DE VIE • DROITS DE LA PERSONNE • DIVERSITÉ • FONDÉE SUR DES DONNÉES PROBANTES
- AXÉE SUR LES RÉSULTATS

TROIS OBJECTIFS NATIONAUX DE LA STRATÉGIE ONT ÉTÉ ÉLABORÉS POUR RÉALISER SA VISION :

- PRÉVENIR LA DÉMENCE • FAIRE PROGRESSER LES THÉRAPIES ET TROUVER UN REMÈDE
- AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DES PERSONNES ATTEINTES DE DÉMENCE ET DES AIDANTS NATURELS

LES CINQ PILIERS DE LA STRATÉGIE DÉFINISSENT LES ÉLÉMENTS NÉCESSAIRES POUR FAIRE PROGRESSER LES OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE :

- COLLABORATION • RECHERCHE ET INNOVATION • SURVEILLANCE ET DONNÉES
- RESSOURCES D'INFORMATION • MAIN-D'ŒUVRE QUALIFIÉE

Au cours des prochaines années, le travail visant à faire progresser les objectifs nationaux de la Stratégie comprendra des mesures concrètes et des indicateurs de rendement pour surveiller les progrès et éclairer l'adaptation au besoin. Les rapports annuels au Parlement tiendront compte de ce travail.

Le financement prévu dans le budget de 2019 (50 millions de dollars sur cinq ans) appuiera la mise en œuvre de la première stratégie nationale sur la démence du Canada. Ce financement visera à accroître la sensibilisation aux décisions relatives aux modes de vie sains et aux autres mesures que les Canadiens peuvent prendre pour réduire leur risque de développer une démence et pour faire en sorte que nos communautés soutiennent davantage les personnes atteintes de démence en améliorant la compréhension et en réduisant la stigmatisation. L'investissement en matière de démence dans les communautés (20 millions de dollars sur cinq ans et 4 millions de dollars par année par la suite) a été

établi dans le budget de 2018 pour appuyer des projets communautaires qui s'attaquent aux défis de la démence et optimisent le bien-être des personnes atteintes de démence, de leur famille et des aidants naturels.

Il y a encore beaucoup de travail à faire alors que nous travaillons en collaboration avec des partenaires et des intervenants pour que la Stratégie soit aussi efficace que possible. Le gouvernement du Canada continuera de déterminer les domaines de collaboration avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les principaux intervenants dans le domaine de la démence.